

SMAEP MAILLÉ, DRACHÉ, MARCILLY, NOUÂTRE

RÉUNION DU 28 AVRIL 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril, à quatorze heures, le Comité Syndical légalement convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Draché, sous la présidence de Monsieur Bernard ELIAUME.

Etaient présents : MM. ELIAUME Bernard, BERNARD Xavier, JAHAN Francis, GRANGE Fabrice, SOUBISE Mathieu, Mme RAGUIN Nadine, délégués titulaires.
M. MOREAU Lilian, M. MINIER Quentin, délégués suppléants.

Etaient absents excusés : M. VANDENDORPE Benoît qui a donné pouvoir à M. SOUBISE Mathieu, Mme GUERIN Isabelle, M. PICARD Cédric, Mme GARNIER Sophie.

Assistait à la réunion : M. MABILAT Valentin, responsable d'exploitation de SOGEA.

Secrétaire de séance : M. GRANGE Fabrice.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
2. Travaux de raccordement des parcelles du lotissement à Marcilly,
3. Réélection d'un deuxième vice-président,
4. Fixation du montant de l'indemnité à allouer au 2^{ème} vice-président,
5. Révision du dégrèvement accordé au GAEC des Deux Vals de Draché,
6. Communication : création d'un groupe de travail,
7. Bilan des travaux à Draché,
8. Questions et informations diverses.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

2. TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES PARCELLES DU LOTISSEMENT A MARCILLY

Au cours de la dernière réunion, le Comité Syndical avait émis le souhait que soit étudié le raccordement des parcelles, situées rue de la Motte à Marcilly-sur-Vienne, au niveau de la canalisation d'alimentation du camping.

Après vérification sur le terrain par SOGEA, cette solution ne semble pas envisageable compte tenu du linéaire supplémentaire important et de la présence de fourreaux et chambres du réseau téléphonique dans l'emprise des travaux.

Par conséquent, la solution est le passage sous la route départementale. Afin de limiter le coût, le comité syndical décide de réaliser une traversée pour deux raccordements, soit 4 traversées à la fusée et de prendre en charge une partie du coût du branchement demandé à chaque propriétaire, soit environ 1 300 € HT. Il resterait à la charge de chaque propriétaire la somme d'environ 1 500 € HT.

SOGEA transmettra au syndicat un nouveau devis prenant en compte ces éléments.

3. RÉÉLECTION D'UN DEUXIEME VICE-PRÉSIDENT

Vu la délibération n° 2021-11 du 7 décembre 2021 du comité syndical fixant à trois le nombre de vice-présidents,

Considérant la démission de M. AMIRAULT Gérard de ses fonctions de conseiller municipal de la Commune de Marcilly-sur-Vienne et, par conséquent, de ses fonctions de 2^{ème} Vice-Président du SMAEP,

Vu la candidature de M. VANDENDORPE Benoît à ces fonctions,

M. le Président propose au comité syndical de procéder à l'élection d'un nouveau 2^{ème} vice-président.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	9
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	9
f. Majorité absolue	5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VANDENDORPE Benoît	9	Neuf

M. VANDENDORPE Benoît a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

4. FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION AU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-12, L.5721-8 et L.5711-1,

Vu la délibération n° 2020-08 du 25 septembre 2020 fixant l'indemnité de fonction du Président et des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté portant délégation de fonctions à M. VANDENDORPE Benoît, deuxième vice-président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer le montant de l'indemnité de fonction au deuxième vice-présidente comme suit :

POPULATION TOTALE	% de l'indice brut terminal de la FP
1 000 à 3 499 habitants	4.65 %

- DECIDE de voter le virement de crédits suivants :

Article 6531 – Indemnités	+ 500 €
Article 61523 – Réseaux	- 500 €

5. REVISION DU DEGREVEMENT ACCORDE AU GAEC DES DEUX VALS DE DRACHE

Suite au problème de CVM, le GAEC des Deux Vals a été contraint d'utiliser l'eau du réseau au lieu de son forage afin de réduire le temps de séjour de l'eau dans les canalisations du secteur. En contrepartie, le comité syndical avait accordé un dégrèvement au GAEC. L'impact de ce dégrèvement s'élève à 27 600 €.

Courant 2022, le GAEC a remis en fonction son forage et l'utilise pour leur élevage de cochons (alimentation, nettoyage des locaux).

M. GRANGE a rencontré les membres du GAEC et a échangé sur la possibilité de mettre en place une contribution à l'effort commun du financement de la ressource en eau et revenir à une facturation concertée du service.

Le comité syndical demande à SOGEA de proposer un tarif.

6. COMMUNICATION : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

M. le Président souhaite communiquer auprès des abonnés pour valoriser le travail du comité syndical et les travaux réalisés sur les communes du syndicat.

La communication pourrait porter sur les gestes pour économiser l'eau, ou offrir des mousseurs ou des cuves à eaux, par exemple.

Le Président a pris contact avec le syndicat de rivières Val de Vienne pour un éventuel partenariat pour la communication. Une rencontre a lieu le 11 mai prochain.

Le comité syndical décide de créer un groupe de travail « communication ».

Après concertation, celui-ci sera composé de : MM. GRANGE Fabrice, SOUBISE Mathieu, BERNARD Xavier, Mme GARNIER Sophie.

7. BILAN DES TRAVAUX A DRACHE

Les travaux de renouvellement des canalisations sont terminés sur les quatre hameaux de la Commune de Draché. Des malfaçons ont été relevées sur les travaux de finitions des accotements. Ces travaux ont été exécutés.

Le Président,
Bernard ELIAUME



Le secrétaire,
GRANGE Fabrice



FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS